

Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées

# COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapport de présentation



## Table des matières

I.	Préambule.....	2
II.	Présentation consolidée.....	4
III.	Budget principal.....	5
a.	Section de fonctionnement.....	5
En recettes.....	5	
En dépenses.....	9	
b.	Section d'investissement.....	14
Investissements réalisés.....	15	
Autorisations de programme.....	16	
Remboursement de la dette.....	17	
Modalités de financement.....	17	
Opérations pour compte de tiers.....	18	
c.	Analyse de la situation financière du budget.....	18
Autofinancement dégagé.....	18	
Endettement.....	19	
d.	Synthèse budgétaire.....	20
IV.	Budget annexe hôtel d'entreprises la Buissonnière.....	22
a.	Section de fonctionnement.....	22
En recettes.....	22	
En dépenses.....	22	
b.	Section d'investissement.....	22
c.	Synthèse budgétaire.....	23
V.	Budgets annexes de stock.....	24
a.	Zone d'activités La Babette à Les Chères.....	24
b.	Zone d'activités Les Bruyères à Bagnols.....	25
c.	Zone d'activités Champ de Cruy à Porte des Pierres Dorées.....	26
d.	Zone d'activités Le Maupas à Theizé.....	27
e.	Zone d'activités Les Varennes à Chazay d'Azergues.....	28



# I. Préambule

La séquence budgétaire qui s'ouvre doit être guidée par des principes intangibles :

Principes	Définition
Annualité	Le budget est voté pour une année civile, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les crédits ni engagés ni consommés en fin d'exercice sont annulés.
Unité	Le budget, document unique, recense l'ensemble des recettes et des dépenses de la CCBPD.
Sincérité	Le budget doit être élaboré sans omission, majoration ou minoration de recettes comme de dépenses.
Universalité	Le budget présente les recettes et les dépenses de façon distincte sans compensation ni contraction ni affectation entre elles garantissant la transparence de l'information financière.
Spécialité	Le budget est établi en qualifiant précisément la destination des dépenses. Le budget est présenté selon la nomenclature comptable applicable, par chapitre (ou opération d'équipement) et par article.
Equilibres	<p>Équilibre strict du budget primitif : le budget s'équilibre en recettes et en dépenses, <b>au global et au niveau de chaque section.</b></p> <p>Équilibre réel du budget primitif : le remboursement du capital de la dette dû au titre de l'exercice concerné doit être couvert par des <b>ressources propres</b> et ne peut, en aucun cas, être financé par un nouvel emprunt.</p> <p>Interdiction de déficit du compte administratif : le résultat déficitaire doit alors s'apprécier, tous budgets et toutes sections confondus, restes à réaliser inclus, dans la limite de 5% des recettes réelles de fonctionnement.</p>

En 2024, l'organisation budgétaire de la CCBPD était composée de :

- 2 budgets à caractère administratif,
- 5 budgets de stock pour la gestion des opérations d'aménagement et de commercialisation de zones d'activités.

	Budgets à caractère administratif (TTC et/ou HT)	Budgets de stock (HT)
Caractéristiques	<p>Ces budgets, dont le budget principal, portent les services à caractère administratif (SPA). Ils sont financés par la fiscalité prélevée sur le territoire et les dotations de l'Etat et d'autres recettes (tarif, location). En 2025, le service de gestion des déchets est isolé au sein d'un budget annexe propre.</p>	<p>Ces budgets ont vocation à porter des opérations d'acquisition foncière, de viabilisation puis de commercialisation. Ils doivent permettre d'isoler le coût de chaque opération permettant ainsi de calibrer un prix de vente et d'établir bilan financier propre à l'opération. Ces budgets sont clôturés dès lors que l'ensemble des terrains est commercialisé. Les prix de vente sont évalués afin de permettre un</p>



		équilibre minimum de l'opération d'aménagement.
<b>Budgets concernés</b>	Principal (TTC) Hôtel d'entreprises la Buissonnière (HT)	La Babette (Les Chères) Les Bruyères (Bagnols) Champ de Cruy (Porte des Pierres Dorées) Le Maupas (Theizé) Les Varennes (Chazay d'Azergues) (HT)



## II. Présentation consolidée

La présentation consolidée intègre le budget principal et le budget annexe hôtel d'entreprises La Buissonnière uniquement (les budgets de stock suivant une comptabilité particulière sont présentés à part).

*Présentation consolidée*

Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
-----------------	-----------------	--------------------

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	25 146 416	23 629 234	94%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (B)	10 630 929	1 296 005	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (= A + B)</b>	<b>35 777 345</b>	<b>24 925 239</b>	

RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (C)	28 928 637	29 432 014	102%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (D)	165 000	119 262	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	6 683 708	6 683 708	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (= C + D + 002)</b>	<b>35 777 345</b>	<b>36 234 984</b>	

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (E)	28 103 852	18 472 174	66%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (F)	1 165 000	202 487	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 761 986	7 761 986	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (= E + F + 001)</b>	<b>37 030 839</b>	<b>26 436 647</b>	

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (G)	25 399 910	15 203 098	60%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (H)	11 630 929	1 379 230	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (= G + H)</b>	<b>37 030 839</b>	<b>16 582 328</b>	



### III. Budget principal

#### 2024, chiffres clefs :

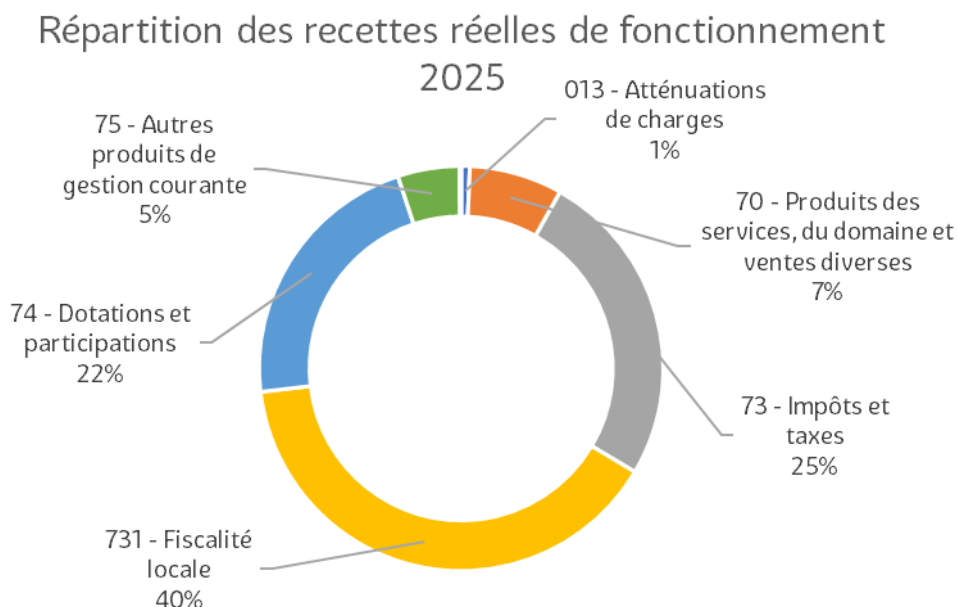
- ✓ Des recettes réelles de fonctionnement encore dynamiques progressant de +4% par rapport à 2023 et suivant une évolution similaire aux dépenses réelles de fonctionnement,
- ✓ Une évolution des charges de personnel de +17% du fait de facteurs exogènes (revalorisations indemnitaires) et du développement des services,
- ✓ Un volume d'investissement inédit de 16 800 000 euros en dépenses d'équipement,
- ✓ Un recours à l'emprunt nécessaire en 2024 (après 2 ans sans levé de dette).

Comme en 2023, le budget présente un solde excédentaire en fonctionnement et déficitaire en investissement.

#### a. Section de fonctionnement

##### *En recettes*

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 29 223 853 euros en 2024 se répartissent comme suit :



##### ▪ *Produits des services | chapitre 70*

Les recettes s'élèvent à 2 179 214 euros en 2024 contre 2 675 087 euros en 2023. Ce décalage est principalement lié à une double comptabilisation de recettes (petite enfance et enfance-jeunesse) en 2023 régularisée en 2024.



	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
70 - Produits des services	2 085 934	2 675 087	128%	2 302 214	2 179 198	95%

Le taux de consommation budgétaire est de 95%.

Les recettes concernent principalement les facturations auprès des usagers des services publics de la CCBPD (crèches, centres de loisirs, déchetteries, etc.) mais également des services mutualisés avec les communes.

Les recettes se répartissent comme suit par compétence :

	Réalisé 2024
Aires d'accueil	9 847
Mobilité	5 770
Déchets	78 742
Petite enfance	589 030
Enfance-jeunesse	1 428 227
Urbansime	64 317
Biodiversité	3 265

#### ▪ Fiscalité | chapitres 73 et 731

Il s'agit du premier poste de recette de fonctionnement, représentant 65% des recettes réelles de fonctionnement représentant un volume en 2024 de 18 996 216 euros soit une évolution à la hausse de 5% par rapport à 2023.

	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
73 - Impôts et taxes	7 332 519	7 402 112	101%	7 386 829	7 419 258	100%
731 - Fiscalité locale	9 892 966	10 616 011	107%	11 240 754	11 576 958	103%

Les taux de consommation budgétaire sont de 100% et au-delà.

Le chapitre 73 – impôts et taxes enregistre les attributions de compensation versées par les communes à la CCBPD et les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) compensant la suppression de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. A noter que l'attribution de compensation de Saint-Jean-des-Vignes a été révisée en 2024 donnant lieu à une variation à la baisse. Les fractions de TVA sont relativement stables entre 2023 et 2024.

Le chapitre 731 – fiscalité directe locale enregistre le produit des taxes locales (cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux, taxe sur les surfaces commerciales, taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, versement mobilité, taxe de séjour).



En 2024, la dynamique des produits fiscaux est liée à la revalorisation nominale des bases fiscales de +3,9% (notamment pour la ligne 73111 – Impôts directs locaux).

	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
73211 - Attribution de compensation	542 919	542 919	100%	527 636	527 635	100%
73221 - FNGIR	4 400	4 435	101%	4 435	4 435	100%
7351 - Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales	4 540 200	4 402 850	97%	4 402 850	4 441 310	101%
7352 - Fraction compensatoire de la CVAE	2 245 000	2 451 908	109%	2 451 908	2 445 878	100%
<b>Total 73 - Impôts et taxes</b>	<b>7 332 519</b>	<b>7 402 112</b>	<b>101%</b>	<b>7 386 829</b>	<b>7 419 258</b>	<b>100%</b>
73111 - Impôts directs locaux	4 128 000	4 590 571	111%	4 764 383	4 840 828	102%
73113 - Taxe sur les surfaces commerciales	534 000	568 653	106%	575 000	616 396	107%
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	230 000	253 076	110%	260 000	276 442	106%
73118 - Autres contributions directes	0	134 540		157 376	290 181	184%
73133 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	4 440 500	4 485 182	101%	4 695 206	4 741 405	101%
73136 - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	467 466	467 100	100%	498 789	491 494	99%
73156 - Versement mobilité				185 000	201 203	109%
731721 - Taxe de séjour	85 000	106 204	125%	97 000	108 370	112%
731722 - Taxe additionnelle à la taxe de séjour	8 000	10 685	134%	8 000	10 640	133%
<b>Total 731 - Fiscalité locale</b>	<b>9 892 966</b>	<b>10 616 011</b>	<b>107%</b>	<b>11 240 754</b>	<b>11 576 958</b>	<b>103%</b>

#### ▪ Dotations et participations | chapitre 74

Ce chapitre s'élève à 6 363 967 euros en 2024 contre 5 669 008 euros en 2023. La dynamique est principalement liée aux recettes versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et dans une moindre mesure par l'augmentation de la dotation d'intercommunalité.

	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
74 - Dotations et participations	5 459 087	5 669 008	104%	6 135 484	6 363 967	104%

Le taux de consommation budgétaire est de 104% en 2024.

Les dotations et participations fléchées aux compétences de la CCBPD se répartissent comme suit :



	Réalisé 2024
AGRICULTURE	6 000
AIRE DE GRAND PASSAGE	13 250
CULTURE	9 000
ECONOMIE	8 000
ENFANCE-JEUNESSE	1 105 173
GEMAPI	9 121
PETITE ENFANCE	1 957 211
SPORT	51 495

Les dotations versées par l'Etat non affectées concernent principalement :

	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
741124 - Dotation d'intercommunalité	585 000	653 477	112%	794 774	794 774	100%
741126 - Dotation de compensation	1 514 000	1 552 116	103%	1 520 000	1 526 431	100%
744 - FCTVA	60 000	57 992	97%	60 000	105 970	177%
748312 - D.C.R.T.P.	173 800	173 802	100%	173 802	166 007	96%
74832 - Etat - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale	490 000	533 825	109%	594 394	594 394	100%
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe foncière	0	1		0	1	
74836 - Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle				0	17 140	

▪ *Autres produits de gestion courante | chapitre 75*

Ce chapitre s'élève à 1 448 008 euros en 2024 contre 1 480 337 euros en 2023, soit une légère baisse de 2%.

	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
75 - Autres produits de gestion courante	1 582 556	1 480 337	94%	1 524 956	1 448 008	95%

Le taux de consommation budgétaire est de 95% en 2024.

Ce chapitre comptabilise des recettes de différentes natures :

- Les reversements de la part du SYTRAIVAL et des éco organismes (soutien verre, papier, etc.),
- Les recettes liées aux reprises de matières au sein des déchetteries (ferraille, plastique notamment),
- Les loyers des biens loués par la CCBPD (Domaine, local de Légny),
- Le reversement du bilan de clôture de la ZAC Bel Air la Logère pour 315 546 euros.



- *Produits financiers | chapitre 76*

La recette en 2024 s'élève à 27 900 euros et correspond au placement sur un compte à terme (durée de 6 mois) de l'indemnité perçue au titre des désordres sur l'ouvrage de la piscine.

	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
76 - Produits financiers	0	0		27 900	27 900	100%

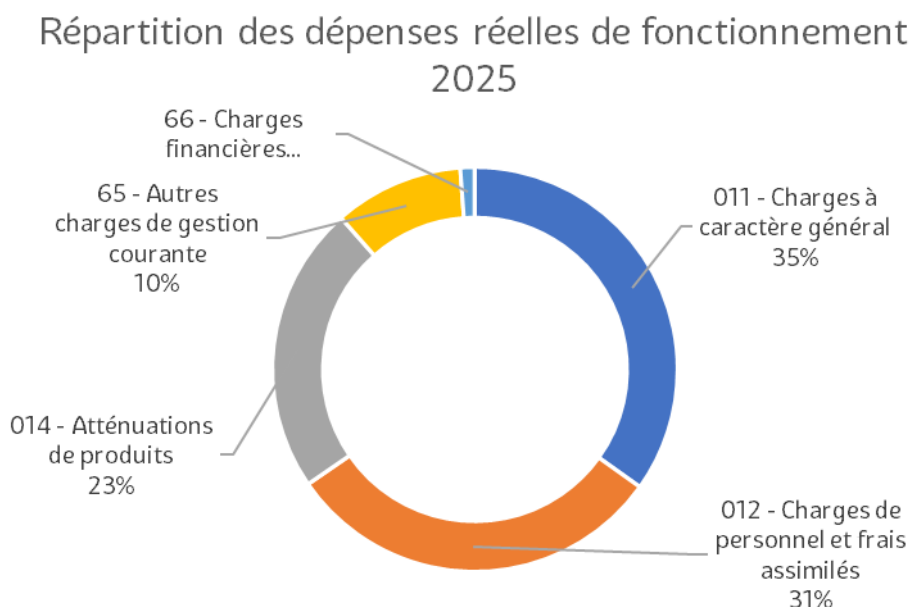
- *Produits spécifiques | chapitre 77*

Les recettes en 2024 sur ce poste sont de 6 700 euros et concernent des cessions d'immobilisations (ici du matériel technique).

	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
77 - Produits spécifiques	0	148 904		0	6 700	

## En dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 23 591 627 euros et se répartissent comme suit :



- *Charges à caractère général | chapitre 011*

Les charges à caractère général s'élèvent à 8 226 518 euros en 2024 contre 5 728 138 euros en 2023.



	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
Charges à caractère général	8 166 645	5 728 138	70%	9 406 648	8 226 518	87%

L'importante variation est principalement liée à des changements d'imputations comptables au titre de charges jusque-là comptabilisées au chapitre 65 – autres charges de gestion courante. Les charges en question concernent principalement le coût du traitement des déchets ménagers et assimilés par le SYTRAIVAL, d'une part, et, le coût des repas produits par la cantine de Anse, d'autre part.

Le taux de consommation budgétaire est de 87% en 2024 (contre 70% en 2023).

*Répartition par article comptable*

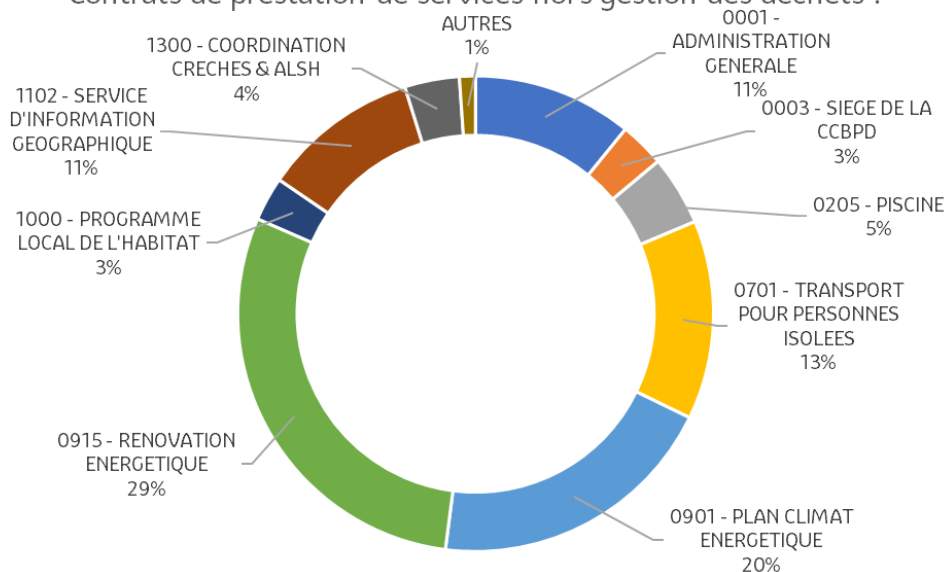
	Budgété 24	Réalisé 24	Taux d'ex. %	
6042 - Achats de prestations de services	538 600	466 837	87%	6%
60611 - Eau et assainissement	37 300	38 961	104%	0%
60612 - Energie - Electricité	157 625	88 172	56%	1%
60613 - Chauffage urbain	132 000	99 214	75%	1%
60622 - Carburants	11 350	6 614	58%	0%
60632 - Fournitures de petit équipement	99 550	79 674	80%	1%
611 - Contrats de prestations de services	6 075 652	5 681 786	94%	69%
61521 - Terrains	95 500	88 755	93%	1%
615221 - Bâtiments publics	241 200	144 958	60%	2%
615231 - Voiries	440 434	366 831	83%	4%
6156 - Maintenance	87 431	93 090	106%	1%
617 - Etudes et recherches	112 740	122 109	108%	1%
6283 - Frais de nettoyage des locaux	217 400	176 702	81%	2%
Autres lignes (cumul)	1 159 866	772 816	-999%	9%

75% des charges à caractère général sont portées par deux lignes :

- 69% des charges à caractère général concernent les contrats de prestations de service, notamment du fait du poids de la gestion des déchets dont la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (y compris gestion des déchetteries) qui représentent un volume financier en 2025 de 5 447 900 euros au sein du chapitre.
  - en dehors de la gestion des déchets, les autres charges relevant des contrats de prestations de service concernent un volume de 233 750 euros répartis :



### Contrats de prestation de services hors gestion des déchets :



- 6% au titre de la fourniture des repas au sein des crèches et des centres de loisirs.

Les autres dépenses de ce chapitre concernent :

- Le poste dédié aux fluides (eau, électricité, chauffage urbain et carburant) représente moins de 5% des charges à caractère général,
- Les prestations d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et des zones d'activités (4% des dépenses du chapitre),
- Les charges d'entretien, de réparation et de maintenance de l'ensemble des équipements d'intérêt communautaire,
- Etc.

#### Charges de personnel | chapitre 012

Les charges de personnel s'élèvent à 7 205 101 euros en 2024 contre 6 147 228 euros en 2023.

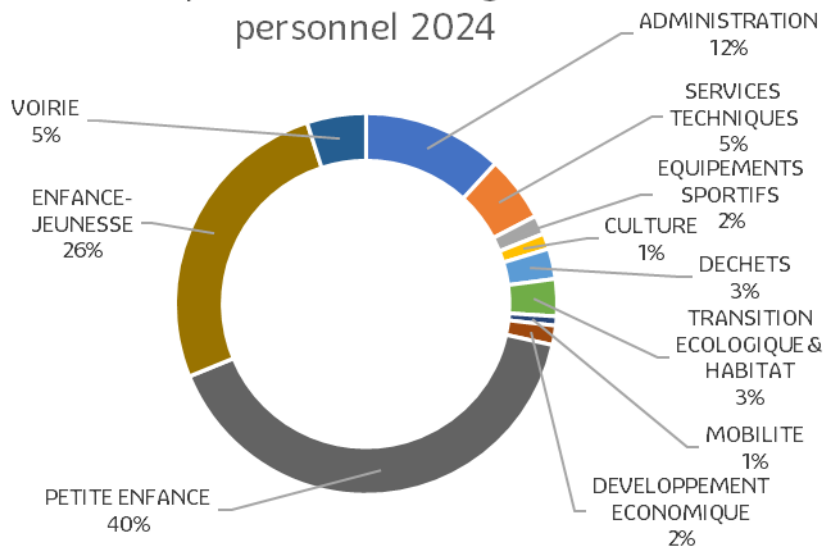
	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
Charges de personnel	6 169 452	6 147 228	100%	7 226 734	7 205 101	100%

Le taux de consommation budgétaire est de 100% (identique à 2023).

66% des charges de personnel concernent la petite enfance (40%) et l'enfance-jeunesse (26%). Viennent ensuite les services administratifs (direction générale, vie des institutions, finances, ressources humaines, juridique-commande publique, communication, etc.) puis à parts égales les services techniques et la voirie (laquelle incluent les heures refacturées par les communes).



## Répartition des charges de personnel 2024



### Chapitre 012 par politique publique

	Réalisé 24	Part %
ADMINISTRATION	852 637	12%
SERVICES TECHNIQUES	399 189	6%
EQUIPEMENTS SPORTIFS	117 077	2%
CULTURE	95 100	1%
DECHETS	185 823	3%
TRANSITION ECOLOGIQUE & HABITAT	226 968	3%
MOBILITE	55 931	1%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	117 971	2%
PETITE ENFANCE	2 906 195	40%
ENFANCE-JEUNESSE	1 887 340	26%
VOIRIE	360 870	5%

L'évolution de +17% entre 2023 et 2024 est liée aux :

- Mesures gouvernementales de revalorisation des grilles indiciaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Versement de la prime pouvoir d'achat aux agents éligibles,
- Evolutions des effectifs de la CC, comptant notamment :
  - L'ouverture de la crèche 'les petits plongeurs' à Anse en septembre 2023 et en année pleine en 2024,
  - La structuration des services ressources,
  - Le recrutement de contrats de projet (mobilité douce, économe de flux, Fossilea notamment).

#### ▪ Atténuations de produits | chapitre 014

Ce chapitre budgétaire comporte principalement les attributions de compensation versées aux communes (AC positives) pour un montant de 5 363 000 euros en 2024 (identique à celles versées en 2023).



	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
014 - Atténuations de produits	5 826 024	5 825 998	100%	5 447 806	5 445 882	100%

En 2025, est comptabilisée la régularisation au titre des fractions de taxe sur la valeur ajoutée versées par l'Etat en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour un montant cumulé de 60 802 euros.

▪ *Versements aux organismes externes & Autres charges de gestion courante | chapitre 65*

Ce chapitre budgétaire comptabilise les versements aux organismes externes (associations, syndicats, établissements publics et délégations de service public), les frais d'hébergement en nuage et les indemnités des élus.

Le volume 2024 s'élève à 2 439 391 euros contre 4 630 747 euros en 2023, la variation étant liée au transfert des versements au SYTRAIIVAL (traitement des déchets) et des subventions à la cantine de Anse au chapitre 011 – charges à caractère général.

	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
65 - Autres charges de gestion courante	4 991 277	4 630 747	93%	2 648 828	2 439 391	92%

Le taux de consommation budgétaire est de 92% (93% à 2023).

	Réalisé 24	Part %
65311 - Indemnités de fonction	232 601	10%
65313 - Cotisations de retraite	15 288	1%
65314 - Cotisations de sécurité sociale	49 346	2%
65315 - Formation	0	0%
653172 - Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	855	0%
6541 - Créances admises en non-valeur	282	0%
6542 - Créances éteintes	3 141	0%
65568 - Autres contributions	537 667	22%
6568 - Autres participations	750	0%
65741 - Ménages	410	0%
65743 - Fermiers et concessionnaires	1 015 023	42%
65748 - Autres personnes de droit privé	469 308	19%
65811 - Droits d'utilisation - informatique en nuage	100 839	4%
65888 - Autres	13 881	1%

En 2024, les versements aux organismes externes se répartissent comme suit :

- 1 015 023 euros au titre des délégations de service public (9 crèches et la piscine Aquazergues),



- 537 667 euros au titre des contributions versées aux Syndicats mixtes et établissements publics (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, SCOT, SYTRAL Mobilités, Bordelan notamment),
- 469 308 euros versées à des associations dont l'office de tourisme pour 272 263 euros.

#### ▪ Charges financières | chapitre 66

Un poste relativement stable en 2024 par rapport à 2023 du fait d'un recours tardif à l'emprunt courant 2024. Elles représentent 274 417 euros en 2024 (contre 267 473 euros en 2023).

	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
66 - Charges financières	269 442	267 473	99%	275 700	274 417	100%

#### ▪ Charges spécifiques | chapitre 67

Seuls 13 euros ont été enregistrés à ce chapitre en 2024.

	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
67 - Charges spécifiques	2 000	90	5%	4 000	13	0%

#### ▪ Provisions pour risques | chapitre 68

Une provision pour créances douteuses de 305 euros a été constituée (15% des créances datées de plus de 2 ans).

	Budgété 2023	Réalisé 2023	Taux d'ex. %	Budgété 2024	Réalisé 2024	Taux d'ex. %
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	20 000	0	0%	10 000	305	3%

#### ▪ Dotations aux amortissements | chapitre 042

Les amortissements 2024 s'élèvent à 1 255 193 euros.

## b. Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement réalisées en 2024 s'élèvent à 18 415 564 euros et englobent :

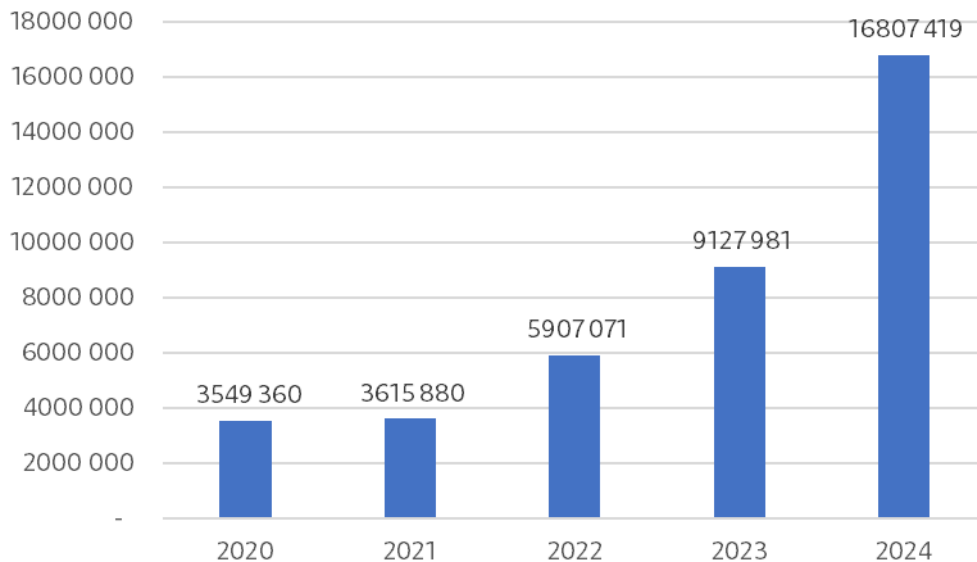
- Les dépenses d'équipement de la CCBPD,
- Le remboursement du capital de la dette,
- Les opérations pour compte de tiers.



## Investissements réalisés

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23 correspondant à l'ensemble des investissements enrichissant le patrimoine de la CCBPD) réalisées en 2024 s'élèvent à 16 807 419 euros contre 9 127 981 euros en 2023. Il s'agit du volume le plus élevé depuis 2020.

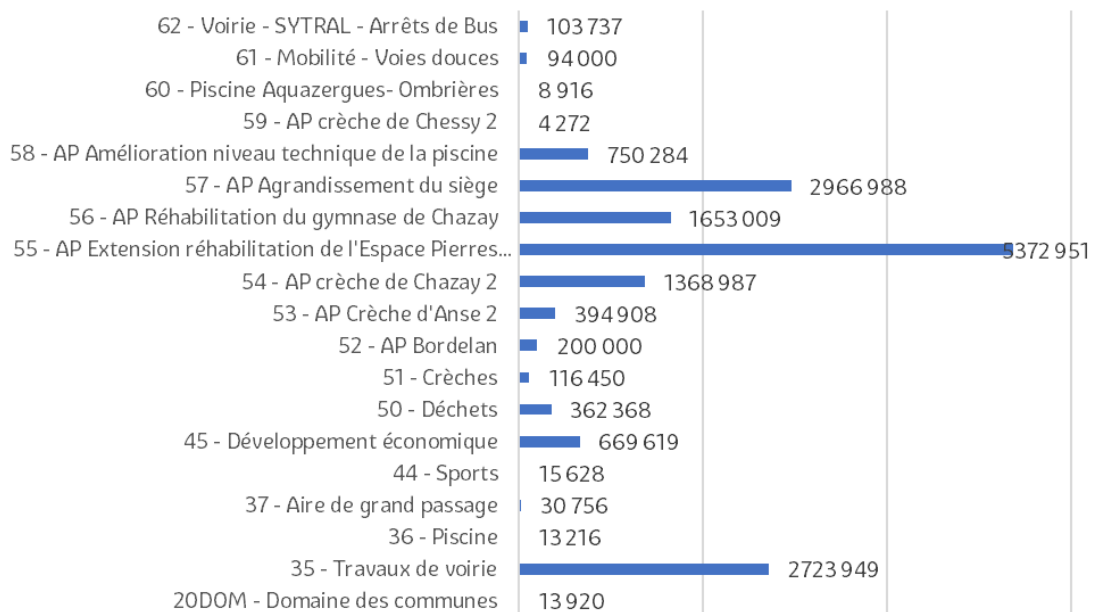
### Dépenses d'équipement



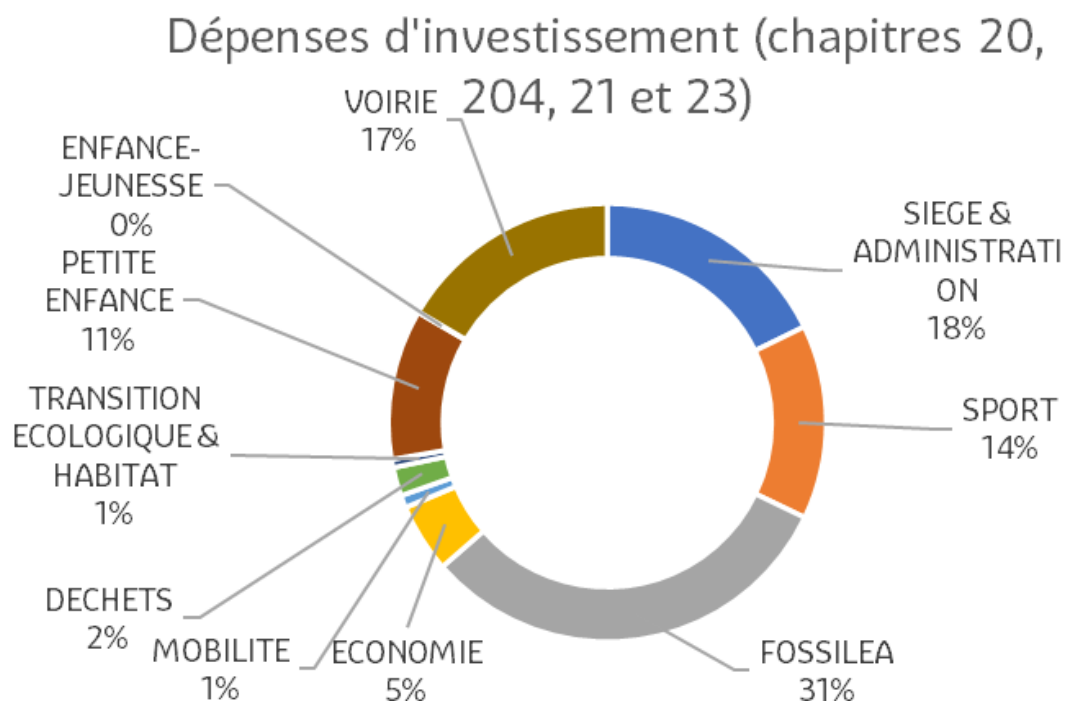
Hors restes à réaliser, le taux de consommation budgétaire des dépenses d'équipement est de 68% contre 43% en 2023.

La majeure partie des dépenses d'équipement est gérée en opération d'équipement :

### Opérations d'équipement - 2024



Aux dépenses d'équipement, s'ajoutent les subventions d'équipement versées (chapitre 204) au titre de la rénovation énergétique.



### *Autorisations de programme*

Les Autorisations de Programme et leurs Crédits de Paiement (APCP) ont été ajustés lors du vote du budget primitif 2024 et prenaient en compte l'exécution de l'exercice 2023. Pour rappel, l'ajustement opéré a été le suivant :



AP N°	INTITULE OPERATION	Avant 2023	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel	Prévisionnel	
7	52 - Bordelan	1 250 000	250 000	200 000	100 000	0	1 800 000
8	53 - Crèche Anse 2	1 298 487	1 040 441	394 908	66 164	0	2 800 000
9	54 - Crèche Chazay 2	180 980	11 103	1 368 987	1 099 960	138 970	2 800 000
10	55- Réhabilitation extension EPF	1 723 056	2 107 760	5 372 951	3 000 000	16 232	12 220 000
11	56 - Réhabilitation gymnase Chazay	0	391 668	1 653 009	120 000	0	2 164 677
12	57 - Agrandissement du siège	18 134	174 080	2 966 988	2 370 000	1 565	5 530 766
13	35- Voirie 2022-2025	2 742 655	4 692 227	2 723 949	3 788 458	3 929 206	17 876 495
14	58 - Amélioration technique de la piscine	864	50 413	750 284	3 540 000	12 470	4 354 032
15	59 - Crèche Chessy (à 54 places)	0	5 760	4 272	500 000	2 819 968	3 330 000
16	64 - Rénovation énergétique des				588 960	521 040	1 110 000
	<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>7 214 176</b>	<b>8 723 453</b>	<b>15 435 349</b>	<b>15 173 542</b>	<b>7 439 451</b>	<b>53 985 970</b>

### Remboursement de la dette

En 2024, le remboursement du capital de la dette est en baisse par rapport à 2023. Il s'élève à 912 174 euros (contre 997 586 euros en 2023).

### Modalités de financement

La section d'investissement (incluant les dépenses de l'année ainsi que le déficit reporté de 7 374 493 euros) a été financée par :

- L'encaissement de subventions d'investissement à hauteur de 1 498 820 euros,
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour 2 282 826 euros,
- L'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement 2023 à l'investissement pour un montant de 7 976 164 euros,
- Le recours à l'emprunt à hauteur de 2 389 000 euros.

Les subventions d'investissement reçues en 2024 concernent :

- Le gymnase Jean Mermoz à Chazay d'Azergues: 330 000 euros (Agence nationale du sport),
- L'espace Pierres Folles à Saint-Jean-des-Vignes : 303 071 euros (département et Etat),
- L'extension du siège à Anse : 273 702 euros (département et Etat),
- La piscine Aquazergues à Anse : 240 000 euros (département),



- L'aménagements d'arrêts de bus sur le territoire: 162 548 euros (SYTRAL Mobilités),
- Le financement aux travaux de voirie départementale: 113 643 euros (département),
- La crèche de Chazay d'Azergues: 42 750 euros (Etat),
- Le plan local de mobilité: 50 750 euros (ADEME),
- Un soutien à la mise en place de sites de compostage: 2 281 euros (SYTRAIVAL).

### Opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers sont portées par la CCBPD pour le compte de tiers en matière de voirie (vis-à-vis des communes uniquement) et en matière de transition écologique (portage du marathon de la biodiversité et des conventions Chêne).

Ces opérations sont neutres budgétaires pour la CCBPD qui se fait rembourser à l'euro l'euro les dépenses engagées. Un décalage existe néanmoins entre les décaissements et encaissements expliquant l'écart au CFU entre les recettes et les dépenses.

En 2024, ont été réalisés:

- 419 133 euros en dépenses,
- 494 396 euros en recettes.

## c. Analyse de la situation financière du budget

### Autofinancement dégagé

La situation financière est stable et satisfaisante au regard de l'épargne brute dégagée sur la période. Le taux d'épargne brute s'élève à 19% en 2024 (contre 20% en 2023).

	2020	2021	2022	2023	2024
RECETTES DE GESTION	23 062k€	25 917k€	26 729k€	27 936k€	29 189k€
<i>dont indemnités Aquazergues*</i>		1 169k€	523k€		
DEPENSES DE GESTION	18 452k€	19 880k€	20 570k€	22 332k€	23 317k€
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>4 609k€</b>	<b>6 038k€</b>	<b>6 159k€</b>	<b>5 604k€</b>	<b>5 872k€</b>
RESULTAT FINANCIER	-360k€	-310k€	-301k€	-267k€	-247k€
RESULTAT SPECIFIQUE	-9k€	-11k€	11k€	149k€	7k€
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>4 240k€</b>	<b>5 717k€</b>	<b>5 868k€</b>	<b>5 485k€</b>	<b>5 633k€</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	<b>18%</b>	<b>22%</b>	<b>22%</b>	<b>20%</b>	<b>19%</b>
<b>EPARGNE BRUTE RETRAITEE*</b>	<b>4 240k€</b>	<b>4 549k€</b>	<b>5 346k€</b>	<b>5 485k€</b>	<b>5 633k€</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE RETRAITEE*</b>	<b>18%</b>	<b>18%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>19%</b>
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	932k€	944k€	1 047k€	998k€	912k€
<b>EPARGNE NETTE RETRAITEE*</b>	<b>3 308k€</b>	<b>3 604k€</b>	<b>4 299k€</b>	<b>4 488k€</b>	<b>4 720k€</b>
<b>TAUX D'EPARGNE NETTE RETRAITEE*</b>	<b>14%</b>	<b>15%</b>	<b>16%</b>	<b>16%</b>	<b>16%</b>



## Endettement

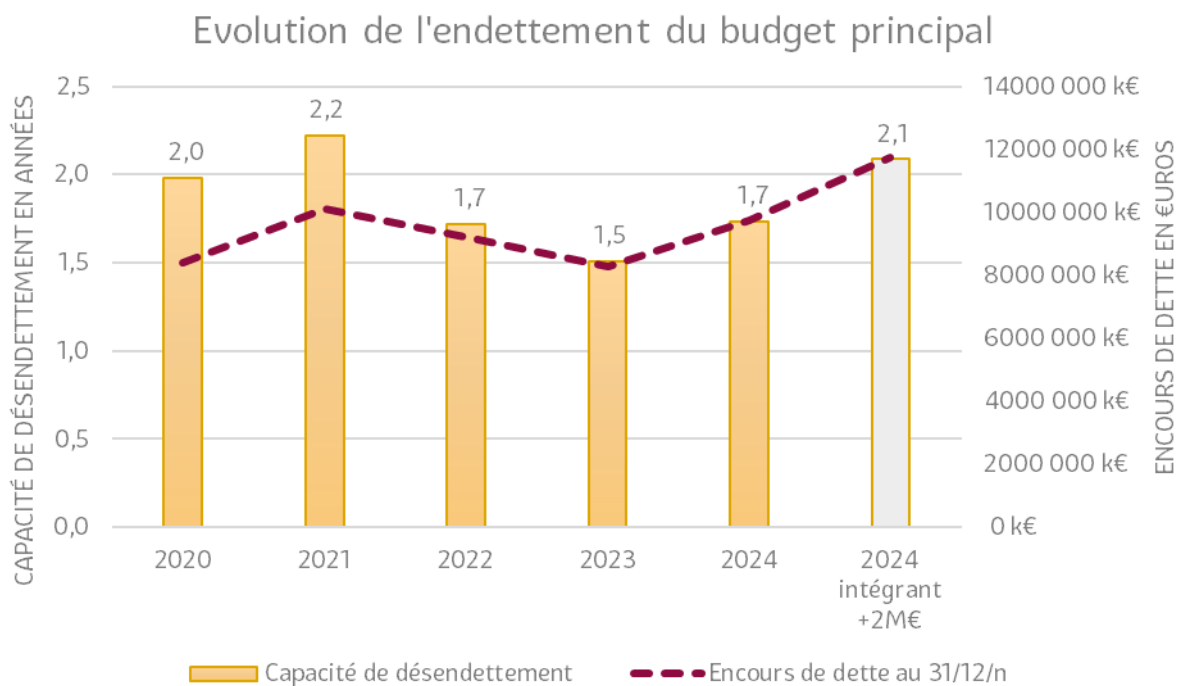
Un premier prêt a été souscrit mi-novembre 2024 pour un capital de 2 389 k€ avec déblocage immédiat.

Fin décembre 2024, trois nouveaux contrats de prêt ont été signés auprès de la Banque postale pour un montant cumulé de 2 000 k€ (durée contractuelle de 20 ans) répartis entre :

- 770 k€ au titre de la réhabilitation du gymnase Jean Mermoz à Chazay d'Azergues,
- 680 k€ au titre de la construction de la crèche 'les petits plongeurs' à Anse,
- 550 k€ au titre de la réhabilitation et de l'extension de l'espace Pierres Folles.

Les trois prêts ont été comptabilisés au titre des restes à réaliser 2024 du budget principal (déblocage en 2025 et comptabilisation au CFU 2025).

L'endettement est inférieur à 2 années en 2024 et se porte à 2,1 en intégrant les prêts souscrits en décembre 2024. L'encours de dette effectif s'élève à 9 755 238 euros au 31 décembre 2024.



## d. Synthèse budgétaire

Budget principal

Budgété 24	Réalisé 24	Taux d'ex. %
------------	------------	--------------

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère général	9 406 648,00	8 226 517,60	87%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 226 734,00	7 205 101,46	100%
014 - Atténuations de produits	5 447 806,18	5 445 882,32	100%
65 - Autres charges de gestion courante	2 648 828,00	2 439 391,26	92%
66 - Charges financières	275 700,00	274 416,76	100%
67 - Charges spécifiques	4 000,00	12,64	0%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	10 000,00	305,02	3%
<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>25 019 716,18</b>	<b>23 591 627,06</b>	<b>94%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	8 777 472,09	0,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 490 000,00	1 255 192,99	
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (B)</b>	<b>10 267 472,09</b>	<b>1 255 192,99</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (= A + B)</b>	<b>35 287 188,27</b>	<b>24 846 820,05</b>	

013 - Atténuations de charges	135 000,00	201 863,68	150%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 302 214,04	2 179 198,44	95%
73 - Impôts et taxes	7 386 829,17	7 419 257,86	100%
731 - Fiscalité locale	11 240 754,00	11 576 958,46	103%
74 - Dotations et participations	6 135 484,00	6 363 966,88	104%
75 - Autres produits de gestion courante	1 524 956,00	1 448 007,99	95%
76 - Produits financiers	27 900,00	27 900,00	100%
77 - Produits spécifiques	0,00	6 700,00	0%
<b>RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (C)</b>	<b>28 753 137,21</b>	<b>29 223 853,31</b>	<b>102%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000,00	119 261,85	
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (D)</b>	<b>140 000,00</b>	<b>119 261,85</b>	
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>6 394 051,06</b>	<b>6 394 051,06</b>	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (= C + D + 002)</b>	<b>35 287 188,27</b>	<b>35 737 166,22</b>	

### SECTION D'INVESTISSEMENT

16 - Emprunts et dettes assimilées	930 000,00	912 173,60	98%
20 - Immobilisations incorporelles	372 779,01	97 194,11	26%
204 - Subventions d'équipement versées	210 741,00	46 719,72	22%
21 - Immobilisations corporelles	185 872,11	73 654,78	40%
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0%
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0%
27 - Autres immobilisations financières	2 800,00	2 730,00	98%
<b>TOTAL HORS OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>1 702 192,12</b>	<b>1 132 472,21</b>	<b>67%</b>
20DOM - Domaine des communes	96 526,43	13 919,65	14%
35 - Travaux de voirie	4 607 227,18	2 723 949,20	59%
36 - Piscine	41 799,93	13 216,00	32%
37 - Aire de grand passage	64 000,00	30 755,96	48%
44 - Sports	126 200,06	15 627,88	12%
45 - Economie	785 274,78	669 619,16	85%
50 - Déchets	940 173,22	362 368,36	39%



51 - Crèches	262 960,43	116 450,12	44%
52 - AP Bordelan	200 000,00	200 000,00	100%
53 - AP Crèche d'Anse 2	461 071,57	394 907,67	86%
54 - AP crèche de Chazay 2	1 407 600,00	1 368 986,98	97%
55 - AP Extension réhabilitation de l'Espace Pierres Folles	7 534 822,00	5 372 951,43	71%
56 - AP Réhabilitation du gymnase de Chazay	1 850 000,00	1 653 008,97	89%
57 - AP Agrandissement du siège	4 000 000,00	2 966 987,61	74%
58 - AP Amélioration niveau technique de la piscine	1 550 000,00	750 284,16	48%
59 - AP crèche de Chessy 2	100 000,00	4 272,49	4%
60 - Piscine Aquazergues- Ombrières	50 000,00	8 916,00	18%
61 - Mobilité - Voies douces	251 000,00	94 000,00	37%
62 - Voirie - SYTRAL - Arrêts de Bus	240 000,00	103 736,60	43%
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>24 568 655,60</b>	<b>16 863 958,24</b>	<b>69%</b>
<b>4581 - Opérations sous mandat</b>	<b>1 368 875,96</b>	<b>419 133,42</b>	<b>31%</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>27 639 723,68</b>	<b>18 415 563,87</b>	<b>67%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000,00	119 261,85	
041 - Opérations patrimoniales	1 000 000,00	83 225,01	
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (F)</b>	<b>1 140 000,00</b>	<b>202 486,86</b>	
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>7 374 492,59</b>	<b>7 374 492,59</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (= E + F + 001)</b>	<b>36 154 216,27</b>	<b>25 992 543,32</b>	

10 - Dotations, fonds divers et réserves	11 291 204,05	10 258 990,51	91%
13 - Subventions d'investissement	7 381 967,35	1 498 819,61	20%
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 533 627,42	2 389 000,00	53%
27 - Autres immobilisations financières	0,00	25 242,00	0%
<b>4582 - Opérations sous mandat</b>	<b>1 679 945,36</b>	<b>494 396,24</b>	<b>29%</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (G)</b>	<b>24 886 744,18</b>	<b>14 666 448,36</b>	<b>59%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	8 777 472,09	0,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 490 000,00	1 255 192,99	
041 - Opérations patrimoniales	1 000 000,00	83 225,01	
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (H)</b>	<b>11 267 472,09</b>	<b>1 338 418,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (= G + H)</b>	<b>36 154 216,27</b>	<b>16 004 866,36</b>	



## IV. Budget annexe hôtel d'entreprises la Buissonnière

Le budget présente des soldes d'exécution excédentaire en fonctionnement et en investissement en 2024.

### a. Section de fonctionnement

#### *En recettes*

Les recettes du budget concernent principalement les loyers versés par les entreprises occupantes des lieux ainsi que les charges afférentes aux parties communes.

- Loyers : 195 405 euros,
- Charges : 12 756 euros.

#### *En dépenses*

En dépenses de fonctionnement, les dépenses correspondent principalement aux coûts d'entretien des locaux restant à la charge du propriétaire (curage des réseaux, nettoyage des vitres, espaces verts, etc.). Ces dépenses sont essentiellement comptabilisées au chapitre 011 – charges à caractère général du budget pour un montant de 37 161 euros.

L'amortissement des immobilisations s'élève à 40 812 euros en 2024.

Les intérêts de la dette sont faibles, à hauteur de 446 euros.

### b. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 concernent :

- Des aménagements de sécurité du site : 3 832 euros,
- Le solde du marché de rénovation énergétique du site : 32 761 euros.

En recettes d'investissement, plusieurs subventions d'investissement ont été perçues pour un montant de 531 764 euros.

Le budget annexe présente un encours de dette de 107 596 euros au 31 décembre 2024. Au regard de l'épargne brute dégagée en 2024 (170 554 euros), la capacité de désendettement est inférieure à 1 an.



## c. Synthèse budgétaire

Budget annexe hôtel d'entreprises La Buissonnière

Budgété 24	Réalisé 24
------------	------------

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère général	95 100,00	37 161,17
65 - Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00
66 - Charges financières	600,00	445,85
67 - Charges spécifiques	1 000,00	0,00
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	20 000,00	0,00
<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>126 700,00</b>	<b>37 607,02</b>
023 - Virement à la section d'investissement	292 456,93	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 000,00	40 811,71
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (B)</b>	<b>363 456,93</b>	<b>40 811,71</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (= A + B)</b>	<b>490 156,93</b>	<b>78 418,73</b>

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 500,00	12 755,94
75 - Autres produits de gestion courante	162 000,00	195 405,06
<b>RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (C)</b>	<b>175 500,00</b>	<b>208 161,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00	0,00
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (D)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>289 656,93</b>	<b>289 656,93</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (= C + D + 002)</b>	<b>490 156,93</b>	<b>497 817,93</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

16 - Emprunts et dettes assimilées	60 500,00	20 017,65
20 - Immobilisations incorporelles	40 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	47 000,00	3 832,00
23 - Immobilisations en cours	316 628,72	32 760,83
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>464 128,72</b>	<b>56 610,48</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00	0,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (F)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>387 493,58</b>	<b>387 493,58</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (= E + F)</b>	<b>876 622,30</b>	<b>444 104,06</b>

10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 885,37	4 885,37
13 - Subventions d'investissement	508 280,00	531 764,14
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (G)</b>	<b>513 165,37</b>	<b>536 649,51</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	292 456,93	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 000,00	40 811,71
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (H)</b>	<b>363 456,93</b>	<b>40 811,71</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (= G + H + 001)</b>	<b>876 622,30</b>	<b>577 461,22</b>



## V. Budgets annexes de stock

### a. Zone d'activités La Babette à Les Chères

Les premiers flux de ce budget ont été enregistrés en 2024. Les dépenses visées concernent des études préalables en matière de faune et de flore.

Le budget ne présente pas de dette.

Budget annexe ZA La Babette

Budgété 24	Réalisé 24
------------	------------

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère général	145 000,00	11 100,64
65 - Autres charges de gestion courante	5,00	0,13
66 - Charges financières	0,00	0,00
<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>145 005,00</b>	<b>11 100,77</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (= A + B)</b>	<b>145 005,00</b>	<b>11 100,77</b>

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	5,00	0,00
<b>RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (C)</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 000,00	11 100,77
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (D)</b>	<b>145 000,00</b>	<b>11 100,77</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (= C + D + 002)</b>	<b>145 005,00</b>	<b>11 100,77</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	145 000,00	11 100,77
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (F)</b>	<b>145 000,00</b>	<b>11 100,77</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (= E + F + 001)</b>	<b>145 000,00</b>	<b>11 100,77</b>

10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	145 000,00	0,00
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (G)</b>	<b>145 000,00</b>	<b>0,00</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (H)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (= G + H)</b>	<b>145 000,00</b>	<b>0,00</b>



## b. Zone d'activités Les Bruyères à Bagnols

Le budget a enregistré une cession en 2024 pour un montant de 97 240 euros. Une nouvelle vente est prévue début 2025.

Ce budget sera clôturé fin 2025 en situation excédentaire.

Le budget ne présente pas de dette.

Budget annexe ZA Les Bruyères

Budgété 24	Réalisé 24
------------	------------

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère général	12 000,00	88,00
65 - Autres charges de gestion courante	93 401,87	0,04
66 - Charges financières	0,00	0,00
<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>105 401,87</b>	<b>88,04</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00	83 782,94
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (B)</b>	<b>170 000,00</b>	<b>83 782,94</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>49 815,19</b>	<b>49 815,19</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (= A + B + 002)</b>	<b>325 217,06</b>	<b>133 686,17</b>

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	239 000,00	97 240,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
<b>RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (C)</b>	<b>239 000,00</b>	<b>97 240,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 217,06	86 217,06
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (D)</b>	<b>86 217,06</b>	<b>86 217,06</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (= C + D)</b>	<b>325 217,06</b>	<b>183 457,06</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 217,06	86 217,06
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (F)</b>	<b>86 217,06</b>	<b>86 217,06</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>83 782,94</b>	<b>83 782,94</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (= E + F + 001)</b>	<b>170 000,00</b>	<b>170 000,00</b>

10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (G)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00	83 782,94
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (H)</b>	<b>170 000,00</b>	<b>83 782,94</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (= G + H)</b>	<b>170 000,00</b>	<b>83 782,94</b>



## c. Zone d'activités Champ de Cruy à Porte des Pierres Dorées

Les aménagements ont été réalisés en 2024 pour un montant de 364 957 euros.

Le budget est en situation déficitaire à la clôture 2024 en attendant la phase de commercialisation des lots.

Le budget ne présente pas de dette.

Budget annexe ZA Champ de Cruy

Budgété 24	Réalisé 24
------------	------------

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère général	1 100 390,00	364 956,62
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	0,15
66 - Charges financières	0,00	0,00
<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>1 100 400,00</b>	<b>364 956,77</b>
023 - Virement à la section d'investissement	71 710,26	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	333 000,00	332 382,22
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (B)</b>	<b>404 710,26</b>	<b>332 382,22</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (= A + B)</b>	<b>1 505 110,26</b>	<b>697 338,99</b>

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
<b>RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 433 390,00	716 616,87
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (D)</b>	<b>1 433 390,00</b>	<b>716 616,87</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>71 720,26</b>	<b>71 720,26</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (= C + D + 002)</b>	<b>1 505 110,26</b>	<b>788 337,13</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 433 390,00	716 616,87
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (F)</b>	<b>1 433 390,00</b>	<b>716 616,87</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>277 756,87</b>	<b>277 756,87</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (= E + F + 001)</b>	<b>1 711 146,87</b>	<b>994 373,74</b>

10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 306 436,61	0,00
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (G)</b>	<b>1 306 436,61</b>	<b>0,00</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	71 710,26	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	333 000,00	332 382,22
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (H)</b>	<b>404 710,26</b>	<b>332 382,22</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (= G + H)</b>	<b>1 711 146,87</b>	<b>332 382,22</b>



## d. Zone d'activités Le Maupas à Theizé

Aucun flux n'est intervenu en 2024.

Le budget est en situation déficitaire à la clôture 2024 en attendant la phase d'aménagement puis de commercialisation des lots.

Le budget ne présente pas de dette.

Budget annexe ZA Le Maupas

Budgété 24	Réalisé 24
------------	------------

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère général	64 000,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	0,00
66 - Charges financières	0,00	0,00
<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>64 010,00</b>	<b>0,00</b>
023 - Virement à la section d'investissement	83 972,76	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	755 000,00	754 015,73
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (B)</b>	<b>838 972,76</b>	<b>754 015,73</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (= A + B)</b>	<b>902 982,76</b>	<b>754 015,73</b>

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
<b>RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	819 000,00	761 935,73
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (D)</b>	<b>819 000,00</b>	<b>761 935,73</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>83 982,76</b>	<b>83 982,76</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (= C + D + 002)</b>	<b>902 982,76</b>	<b>845 918,49</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	819 000,00	761 935,73
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (F)</b>	<b>819 000,00</b>	<b>761 935,73</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>404 015,73</b>	<b>404 015,73</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (= E + F + 001)</b>	<b>1 223 015,73</b>	<b>1 165 951,46</b>

10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	384 042,97	0,00
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (G)</b>	<b>384 042,97</b>	<b>0,00</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	83 972,76	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	755 000,00	754 015,73
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (H)</b>	<b>838 972,76</b>	<b>754 015,73</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (= G + H)</b>	<b>1 223 015,73</b>	<b>754 015,73</b>



## e. Zone d'activités Les Varennes à Chazay d'Azergues

La dernière cession de lot est intervenue en 2024.

Ce budget sera clôturé fin 2025 en situation excédentaire.

Le budget ne présente pas de dette.

Budget annexe ZA Les Varennes

Budgété 24	Réalisé 24
------------	------------

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 - Charges à caractère général	53 000,00	8 567,90
65 - Autres charges de gestion courante	241 998,76	0,00
66 - Charges financières	0,00	0,00
<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>294 998,76</b>	<b>8 567,90</b>
023 - Virement à la section d'investissement	73 370,34	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	445 000,00	70 370,34
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (B)</b>	<b>518 370,34</b>	<b>70 370,34</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (= A + B)</b>	<b>813 369,10</b>	<b>78 938,24</b>

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	56 900,34
<b>RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>56 900,34</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	448 000,00	70 370,34
<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (D)</b>	<b>448 000,00</b>	<b>70 370,34</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>365 369,10</b>	<b>365 369,10</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (= C + D + 002)</b>	<b>813 369,10</b>	<b>492 639,78</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	448 000,00	70 370,34
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (F)</b>	<b>448 000,00</b>	<b>70 370,34</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>70 370,34</b>	<b>70 370,34</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (= E + F + 001)</b>	<b>518 370,34</b>	<b>140 740,68</b>

10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (G)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	73 370,34	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	445 000,00	70 370,34
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (H)</b>	<b>518 370,34</b>	<b>70 370,34</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (= G + H)</b>	<b>518 370,34</b>	<b>70 370,34</b>

